



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018\_187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018  
Affichage : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 30 juillet 2018

Délibération N°2018/187

**Attribution de subventions aux associations relevant de  
l'hygiène et la salubrité**



## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi au développement de la vie associative.

Il vous est proposé, pour l'année 2018, de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations suivantes :

- **Association Les Sans Colliers de Corse : 6 000 euros**

- **Association Société Corse pour la Défense des Animaux – Refuge de Caldaniccia**

La Ville d'Ajaccio souhaite accorder à cette association une subvention annuelle de 20 000 euros destinée au fonctionnement du refuge de Caldaniccia pour les années 2018, 2019 et 2020.

Une convention triennale doit être conclue entre la Ville d'Ajaccio et l'association Société Corse de Défense des Animaux.

Par délibération N°2018/149, la Ville d'Ajaccio a accordé une subvention de 3 000 euros à cette association, de ce fait, la subvention complémentaire attribuée en 2018 est de 17 000 euros.

Pour la subvention 2018, les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018.

**Pour les années 2019 et 2020, la subvention sera allouée sous réserve de l'ouverture des crédits au budget de l'exercice.**

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur VOGLIMACCI, Adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2018;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018,

### DECIDE

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés**

de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations suivantes :

- Association Les Sans Colliers de Corse : 6 000 euros
- Association Société Corse pour la Défense des Animaux – Refuge de Caldaniccia

Subvention complémentaire de 17 000 euros ce qui porte le total attribué pour 2018 à 20 000 euros

### AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention triennale entre la Ville d'Ajaccio et l'association Société Corse de Défense des Animaux – Refuge de Caldaniccia pour les années 2018, 2019 et **2020**.

### DIT

Que, pour la subvention 2018, les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018.

Pour les années 2019 et 2020, la subvention sera allouée sous réserve de l'ouverture des crédits au budget de l'exercice.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
  
**Laurent MARCANGELI**

